



Recuperer une caution bancaire d'un appartement quitte

Par **Eren61**, le **03/05/2012** à **01:05**

Bonjour,

Pour pouvoir louer un appartement, en 2011, j'ai du faire une caution bancaire, c'est a dire un ans de loyer loyer bloqué au nom du propriétaire. En plus de cela, j'ai laissé une caution, que normalement quand je quitte l'appartement, je recupere.

J'ai quitte mon appartement, l'etat des lieux a ete fait, j'ai donc bien rendu les clés et demenage. Par contre, l'agence ne veut pas envoyer la lettre a ma banque, comme quoi la caution bancaire peut etre debloqué. Et ils me disent que, il y a des travaux a faire dans l'appartement. Et tant qu'ils ne sont pas fait, ils ne vont pas envoyer la lettre a la banque qui sert a liberer la caution bancaire. Ont ils le droit de faire ca? Alors que j'ai quitté mon appartement, et que en plus j'avais deja laisser un depot de garantie en plus? Comment est ce que je peux les pousser a m'envoyer cette lettre?

Merci d'avance pour vos reponses.

Cordialement